



**ARRÊTE MUNICIPAL PERMANENT
N° 23/2024
RESTRICTION DE CIRCULATION
ET INTERDICTION DE STATIONNEMENT**

Le Maire d'ATTICHES,
Vu le Code Général des Collectivités Locales,
Vu le Code de la Route,
Vu les arrêtés ministériels relatifs à la signalisation routière et à la signalisation temporaire des routes,
Vu la demande présentée par AXIONE dont le siège social est situé au 132 boulevard Camélinat 92240 Malakoff,
Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires concernant la circulation et prévenir les accidents,

ARRÊTE

Article 1 : Du 29 Avril 2024 au 31 Décembre 2024, en raison de travaux d'entretien et de travaux neufs concernant le réseau FIBRE sur l'ensemble de la commune, la circulation pourrait être amenée à être restreinte et le stationnement interdit.

Article 2 : L'entreprise chargée de l'exécution des travaux assurera sous sa pleine et entière responsabilité, la fourniture, l'installation et le maintien de la signalisation et de la pré signalisation du chantier, pendant toute la durée des travaux.

Article 3 : Dès l'achèvement des travaux, les permissionnaires et ses sous-traitant (selon liste fournie) sont tenus d'enlever les matériaux excédentaires, de rétablir dans leur état initial la chaussée, l'accotement ou le trottoir, le fossé et de réparer tout dommage qui aura pu être causé.

Article 4 : Pendant toute la durée des travaux, l'organisation de la circulation sur la voie devra être respectée de la façon suivante :

- Circulation alternée par feux tricolores, si nécessaire
- Vitesse limitée à 30 km/heure
- Défense de stationner, de s'arrêter et dépassement interdit au droit du chantier.

Article 6 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis pour ampliation au :

- Commandant de la Brigade de Gendarmerie de PHALEMPIN (59)
- Aux Agents A S V P de la commune d'ATTICHES (59)
- Conseil Régional des Hauts-de-France – service circulation à LILLE (59)
- Directeur de la Société ESTERRA SANTES (59)
- Directeur de AXIONE Nord-Pas-de-Calais

Fait à ATTICHES, le 22 AVR. 2024
L'adjointe aux Travaux
Mme Isabelle LAMPS

